

Le recrutement d'une congrégation enseignante et ses mutations à l'époque moderne: l'Oratoire de France

Willem Frijhoff et Dominique Julia

Les oratoriens ont constitué sous l'Ancien Régime la deuxième congrégation enseignante de France après les jésuites.¹ Fondés par le cardinal de Bérulle en 1611, reconnus par bulle papale en 1613, ils dirigent à la veille de la Révolution trente collèges (compte non tenu des établissements des Pays-Bas, gérés par l'Oratoire wallon). Si la part de l'Oratoire dans le total des collèges français apparaît donc faible (30 sur 348, soit 8.6%), l'influence de la congrégation tient largement à la dimension de ceux-ci: 26 d'entre eux sont des collèges *de plein exercice* (sur 171 pour l'ensemble de la France,² soit 15.2%) où la philosophie est enseignée; c'est dire que leur rayonnement n'est pas seulement local, puisque ces établissements attirent à l'échelle régionale l'ensemble des élèves qui ont l'intention d'entrer soit à l'université, soit dans la cléricature. Ces collèges requièrent un personnel qui, à la veille de la Révolution, dépasse 400 personnes: il s'agit pour l'essentiel de *confrères* c'est-à-dire de membres de la congrégation qui n'ont pas accédé au sacerdoce et qui, au 18^e siècle, sont même le plus souvent non tonsurés.

Ces chiffres attestent l'importance du groupe, dont on retrouve des membres aussi bien parmi les professeurs des écoles centrales que dans l'université impériale. La communication présentée ici voudrait avant tout

1. Pour un plus ample développement des paragraphes consacrés ici au recrutement de l'Oratoire de France et un exposé des sources du fichier de travail qui constitue la base de cette contribution, voir Frijhoff et Julia, "Les Oratoriens." Soulignons par ailleurs que la bibliographie est rare et de faible qualité, à l'exception de quelques monographies récentes sur des personnalités oratoriennes. Quant à l'enseignement donné par l'Oratoire, signalons simplement l'ouvrage déjà ancien Lallemand, *Histoire* et les articles de Costabel, "L'Oratoire" et Plongeron, "Modèle jésuite."

2. Pour le nombre des collèges à la fin de l'ancien régime voir Julia et Pressly, "Population scolaire," 1521.

insister sur les mutations internes du recrutement de la congrégation, intervenues principalement au cours du 18^e siècle, et leur importance pour la naissance d'un corps enseignant à l'intérieur de l'Oratoire. Après avoir étudié le mouvement général des entrées et les enseignements que l'on peut tirer de l'âge des nouveaux membres, nous esquisserons en quelques grandes lignes les caractéristiques du profil géographique et social de l'Oratoire au 18^e siècle, pour terminer par les premiers résultats d'une recherche en cours sur les circuits scolaires parcourus par les futurs membres de l'Oratoire.

Le rythme des fondations et des disparitions de maisons fournit une première approche globale de la congrégation. A la mort de Bérulle (1629), qui marque le début d'une nouvelle phase dans l'histoire de l'Oratoire, près de 50 maisons (sur les 73 détenues par la congrégation) sont de simples résidences ou cures, mais on ne compte que 17 collèges, soit moins du quart des fondations. C'est dire que si la vocation enseignante de l'Oratoire s'affirme—d'ailleurs contre le projet initial de Bérulle, tout comme ce fut le cas en son temps avec Ignace de Loyola—, l'essentiel des forces se répartit à travers des maisons destinées, par l'exemplarité et le rayonnement des membres qui les composent, à répandre l'éminente dignité du sacerdoce.

Entre 1631 et 1700, 9 autres collèges et une quinzaine de séminaires (outre les 4 que la congrégation dirigeait déjà) ont été acceptés. L'Oratoire a cependant dû repousser des offres très nombreuses (notamment au cours de la période 1675-1700): le corps tout entier est suspecté de jansénisme et le pouvoir royal exerce à son égard une vigilante attention qui incite le conseil de l'Oratoire à une extrême prudence. Au cours de la première moitié du 18^e siècle, nombre d'évêques retirent à l'Oratoire la direction de leurs séminaires diocésains, ne voulant plus confier leurs futurs prêtres à une congrégation infectée, selon eux, du venin de l'hérésie. Un seul collège (Niort) est remis aux oratoriens, à la veille de la crise de la bulle *Unigenitus*: ceux-ci travaillaient déjà sur place depuis près d'un siècle et ne faisaient que joindre une fonction supplémentaire à une maison existante. En revanche, après l'expulsion des jésuites, l'Oratoire reprend 7 de leurs anciens collèges et sa vocation enseignante s'en trouve renforcée d'autant: collèges, séminaires et maisons d'études forment la moitié des fondations de l'Oratoire en 1790.

D'abord implanté surtout dans des villes moyennes, l'Oratoire dirige à la fin de l'Ancien Régime les collèges de quelques-unes des villes les plus importantes et dynamiques du royaume (Lyon, Marseille, Tours). Il tient 2 des pensionnats d'élite les plus cotés (Juilly et Notre-Dame-des-Grâces en Forez) et a su s'assurer, en 1776, la direction de 3 des 12 nouvelles écoles militaires (Effiat, Tournon, Vendôme), qui représentent alors le modèle éducatif le plus apprécié par les classes dirigeantes. La physionomie d'ensemble de la congrégation s'est donc profondément modifiée, ce qu'atteste avec plus de netteté encore la répartition des effectifs, puisque près de 60% des oratoriens travaillent alors dans les collèges.

L'Oratoire possédait 3 maisons d'institution: à Aix-en-Provence, Lyon et Paris; des institutions éphémères ont fonctionné à Orléans et Toulouse. Il s'agissait d'une sorte de noviciat: le nouveau membre devait y passer la première année suivant son entrée afin d'être instruit dans l'esprit de la congrégation, et se pénétrer de sa spiritualité et de ses règles de conduite.

Suivant les périodes, un nombre plus ou moins important de prêtres se joignait cependant à l'Oratoire sans passer par ces maisons. Le fichier nominal que nous avons dressé de l'ensemble des entrées dans les différentes maisons, en confrontant les registres d'admission avec les catalogues d'effectifs et les états de la congrégation, permet de dessiner le mouvement global des admissions.

Après une première montée due au dynamisme de la congrégation encore jeune, la courbe des admissions se stabilise, pour osciller autour d'une moyenne de 45 admissions annuelles pendant la période 1650-1715, avec une légère tendance à la hausse. Dès 1715 la congrégation enregistre une chute brutale des entrées qui dure jusque vers 1750: la moyenne annuelle n'est plus alors que de 33 entrées, soit près d'un tiers en moins. Le minimum absolu de 22 entrées est atteint en 1728, l'année qui suit le "brigandage d'Embrun"—surnom donné par le parti janséniste au concile d'Embrun qui condamna l'appelant Jean Soanen, évêque de Senez et ancien oratorien.³

La signature des différents appels à un concile général pour protester contre la bulle *Unigenitus* fournit un test massif de la sensibilité janséniste de la congrégation: en 1728 Soanen pouvait compter sur l'appui inconditionnel d'un peu moins du quart (22%) de ses anciens collègues, alors que le premier appel de 1717 avait été signé par près de la moitié des prêtres de l'Oratoire (43%). Mais, lors de l'assemblée générale de 1746, les protestations contre les ordres du roi qui exige que tous les députés élus soient disposés à signer le formulaire d'Alexandre VII et à se soumettre à la bulle *Unigenitus*, recueillent un pourcentage très voisin: 42% chez les prêtres, un peu plus chez les confrères.

On comprend dès lors que l'accusation de jansénisme portée globalement contre la congrégation s'en trouve renforcée; du même coup s'explique la suspicion qui s'attache durablement à ses membres de la part de l'opinion fidèle au pouvoir royal et pontifical. Cette suspicion permet de rendre compte non seulement de l'importante baisse des entrées amorcée dès 1715 mais aussi des transformations structurelles du corps tout entier: rares, en effet, ont été les évêques qui acceptaient d'ordonner des confrères de l'Oratoire avant une rétractation de leur appel et une soumission pure et simple à la bulle *Unigenitus*. D'où l'augmentation considérable du nombre des oratoriens restés confrères à vie, soit parce que la prêtrise leur demeurerait interdite, soit, moins souvent, parce qu'ils se conformaient volontairement à un idéal d'humilité dont le diacre Pâris avait été le modèle.

A partir de 1750 le nombre d'entrées dans la congrégation augmente de façon sensible pour se rétablir à une moyenne annuelle de 45, voire de 57 pendant les quinze dernières années de l'Ancien Régime: le maximum est atteint en 1783 avec 72 entrées. Cette remontée coïncide avec la déroute du parti janséniste dans l'Oratoire, manifestée lors de l'assemblée de 1749, qui marqua la réconciliation par l'acceptation collective de la bulle *Unigenitus*.⁴

3.

3. Pour plus de détails voir Frijhoff et Julia, "Les Oratoriens."

4. Ce qui ne veut pas dire que le jansénisme disparut pour autant de l'Oratoire. M. Fred Smit à Rotterdam publiera bientôt une étude détaillée sur le petit collège-refuge qu'un groupe d'oratoriens jansénistes français dirigea plus tard dans une quasi-clandestinité à Vianen (Hollande), avec l'assentiment secret des supérieurs de

Plus significatives encore semblent les modifications intervenues dans l'importance relative des différentes maisons d'institution: jusque vers 1715, celle de Paris s'adjudgeait à peu près 60% des entrées, tandis que Lyon et Aix se partageaient les 40% restants. Pendant la crise janséniste, les entrées à Aix diminuent de moitié et celles de Lyon s'effondrent tout à fait, si bien que la prépondérance de Paris devient un quasi-monopole: en 1740-49, 80% des nouveaux membres entrent à Paris. La réconciliation de 1749 amène un nouvel équilibre, par la redistribution des parts respectives: celle de Paris baisse considérablement à la suite du rétablissement de Lyon (autour de 20%) et de la très forte poussée d'Aix, tant en nombres absolus qu'en chiffres relatifs. A la veille de la Révolution la seule Provence fournit à l'Oratoire le quart de ses effectifs.

C'est donc une image euphorique que nous laisse la courbe des entrées à l'Oratoire à la fin de l'Ancien Régime: abondance des nouveaux membres, progression continue du nombre d'entrées jusqu'à un niveau bien supérieur aux meilleures décennies du 17^e siècle. Encore peut-on se demander ce que ces chiffres bruts veulent dire. S'agit-il tout au long de ces 160 ans d'hommes originaires d'un même milieu, animés d'un même idéal, travaillant pour une cause commune? L'analyse plus approfondie de quelques paramètres du recrutement nous obligera à nuancer considérablement l'image initiale.

Constatons d'abord que l'âge moyen des nouveaux membres ne cesse de baisser tout au long de l'existence de l'Oratoire (tableau 1): la chute est de 4.4 ans en un siècle et demi. Il est vrai que la baisse résulte en partie de la disparition quasi-totale des entrées à un âge avancé (de prêtres surtout). Même si l'on ne tient compte que des postulants âgés de moins de trente ans (colonne 3), la baisse est à peu près continue: 2.2 ans au total. Une coupure particulièrement nette s'observe entre les décennies 1750-59 et 1760-69: l'âge à l'entrée baisse alors d'un an en moyenne dans toutes les maisons d'institution. Mais il faut surtout insister ici sur l'avance prise dès la décennie 1720-29 par l'institution d'Aix: les postulants provençaux sont en moyenne d'un an plus jeunes que ceux des autres maisons, soit 18.3 ans seulement dans la décennie 1780-89.

Ce rajeunissement progressif est à mettre en relation avec le changement de situation canonique de entrants. Majoritairement tonsurés dans les débuts de la congrégation, le nombre de confrères non tonsurés atteint 40% dès 1670, pour s'approcher des deux tiers dans la seconde moitié du 18^e siècle. La congrégation qui recevait avant tout de jeunes *clercs* au 17^e siècle, accueille désormais massivement de jeunes *laïcs*. Qui plus est, il ne faut pas y voir uniquement une tendance à retarder l'admission aux ordres. Dès le début du 18^e siècle, en effet, se manifeste une propension à ne plus les recevoir du tout, comme l'indique l'évolution du taux des oratoriens devenus prêtres (colonne 5): la coupure est brutale entre un 17^e siècle avant tout sacerdotal et un 18^e très largement dominé par les confrères. Nous avons vu le rôle que le jansénisme a pu jouer dans cette laïcisation du corps. Mais la

l'Oratoire (qui préféraient cependant ne pas se compromettre dans l'affaire). Le collège fut d'ailleurs fermé après une dizaine d'années par les états de Hollande qui croyaient avoir affaire à des jésuites.

Tableau 1
Age à l'entrée et situation canonique dans l'Oratoire,
par périodes de vingt ans

Période	Age	Entrées	Age	Non ton-	Orato-	Oratoriens	
	moyen à l'entrée ¹	à plus de 30 ans (en %) ¹	moyen des postulants entrés à moins de 30 ans ¹	surés à l'entrée (en %) ²	riens prêtres (en %) ²	restés (en %) ²	confrères: sortis ou morts dans l'Oratoire ⁴ (en %) ²
1630-1649	24.0	14.3	21.5	9.8	64.4	34.2	35.6
1650-1669	23.1	13.4	21.1	22.2	63.9	30.0	34.6
1670-1689	22.2	8.9	20.8	43.3	46.9	47.5	51.9
1690-1709	20.8	3.5	20.2	45.9	62.6	30.6	34.0
1710-1729	20.9	4.6	20.1	46.6	31.5	56.2	67.1
1730-1749	20.9	4.5	20.2	49.6	20.5	67.7	78.7
1750-1769	20.3	3.9	19.6	64.7	29.9	61.1	68.2
1770-1789	19.6	2.5	19.3	59.1 ³	20.0 ³	48.2 ³	78.8 ³

¹ Calculé sur le total des entrées datées (n=6636).

² Calculé sur les lettres A et B du fichier des admissions (n=1099).

³ Calculé sur les entrées de la décennie 1770-79 seulement (n=85), la carrière de ceux qui sont entrés en 1780-89 étant restée inachevée.

⁴ Non compris les confrères morts avant l'âge de 26 ans.

réconciliation de 1749 ne changera plus grand'chose à une structure désormais solidement installée.

Ce changement structurel se reflète à l'évidence dans la courbe du nombre des prêtres.⁵ Conformément à l'objectif sacerdotal de l'Oratoire naissant, ceux-ci avaient seuls, à l'exclusion des confrères, le droit d'élire des députés aux assemblées triennales de la congrégation: élue par 400 prêtres en 1644, l'assemblée générale en représente 500 en 1684 et près de 600 en 1705, avec un maximum de 650 en 1714. Mais sous les effets conjugués de la crise janséniste et de la laïcisation qui en est la conséquence, les effectifs des prêtres subissent ensuite une chute extrêmement rapide: moins de 500 en 1739, ils sont moins de 400 dès 1749, à peine 300 en 1758. Dès lors un certain équilibre semble s'installer, et grâce à une légère augmentation du nombre d'ordinations sacerdotales dans l'Oratoire (tableau 1, colonne 5) le nombre des prêtres reste à peu près stable pendant vingt ans, avec une très légère tendance à la baisse. Mais à ce moment le rapport entre prêtres et confrères se trouve déjà durablement compromis.⁵

5. Nos chiffres diffèrent de ceux de Plongeron, "Modèle jésuite," 99 parce que nous avons soustrait du total des prêtres représentés les membres de l'Oratoire wallon (maisons des Pays-Bas) dont l'évolution fut vraisemblablement assez différente.

Nous sommes malheureusement moins bien renseignés sur l'évolution des effectifs de confrères qui, n'ayant pas droit de vote, n'étaient pas recensés tous les trois ans; mais d'après les états de la congrégation qui subsistent pour quelques années, les confrères formaient en 1729 33% du total de la congrégation,⁶ contre 59% in 1782. Le rapport s'est donc inversé au profit des confrères et reste identique en 1790. Outre ce renversement de l'équilibre, une confrontation des pyramides d'âges des effectifs en 1729 et en 1790 fait encore apparaître un indice supplémentaire de ce changement structurel. En 1729 une vingtaine de confrères seulement, soit 7%, est âgée de plus de 40 ans: il s'agit là de victimes isolées et précoces des évêques antijansénistes ou de diacres à vie, à l'exemple de François Pâris. En 1790 ils sont 71, soit 18%, répartis sur toutes les tranches d'âge. Autrement dit, nous assistons ici à la naissance d'un groupe de laïcs ou du moins de clercs à vie pour lesquels la prêtrise ne constitue plus le point d'aboutissement logique de leur affiliation à la congrégation. L'idéal sacerdotal s'est effacé devant la carrière d'enseignant. Car c'est bien d'enseignants qu'il s'agit désormais: en septembre 1782, sur 365 confrères, 329 (soit 90%) étaient employés dans les collèges (324) et maisons d'étude (5), 36 seulement dans les résidences et cures de l'Oratoire à fonction essentiellement pastorale—encore s'agit-il, dans ce dernier cas, surtout de retraités de l'enseignement d'un âge élevé.

Au fur et à mesure que l'idéal d'une confraternité de sanctification sacerdotale s'éclipse comme motivation essentielle d'entrée dans l'Oratoire, les liens se relâchent entre la congrégation et ses membres non prêtres, qui dorénavant n'ont plus guère de raisons de s'identifier durablement avec elle. Là encore, le premier quart du 18^e siècle apparaît comme le point de cassure: au cours du 17^e siècle un tiers environ des confrères quittait la congrégation (tableau 1, colonne 6), où ils étaient d'ailleurs très nettement minoritaires. A partir de 1710-29, la proportion des confrères sortis de la congrégation s'élève parallèlement à l'importance croissante que les non prêtres prennent dans l'Oratoire, pour atteindre les deux tiers au cours de la période 1730-49. Désormais la majorité des confrères sort après un passage de quelques années dans l'Oratoire: période qui correspond—outre l'année d'institution, l'achèvement des études secondaires et une formation rudimentaire en théologie, soit trois à quatre ans au maximum—à un apprentissage par la pratique de l'enseignement ou de la direction des jeunes pensionnaires dans les collèges et pensionnats de la congrégation.

Depuis la mutation provoquée par la crise janséniste, l'Oratoire fonctionne en fait pour une partie considérable de ses membres comme un institut de formation aux professions intellectuelles (enseignement, préceptorat, professions libérales, administrations et offices), même si, faute de moyens matériels, la congrégation n'a jamais pu organiser une préparation systématique au métier de maître. Dans le dernier quart du 18^e siècle, les Pères eux-mêmes, pourtant très attachés à la tradition originelle de l'Oratoire, fortement opposés en tout cas au corps des confrères, prennent

6. Non compris les frères servants, toujours laïcs et beaucoup moins nombreux (entre 100 et 200 au 18^e siècle). Ils avaient un statut particulier. Le passage de l'état de frère à celui de confrère était tout à fait exceptionnel. Aucun travail de recherche ne leur a été consacré jusqu'ici.

conscience de ce qu'est devenue la congrégation: un corps d'enseignants unis plus par des tâches communes que par le lien sacerdotal. A preuve leurs efforts pour augmenter les honoraires des régents et leur procurer une retraite convenable après vingt ans de service.

L'évolution du recrutement géographique de l'Oratoire au 18^e siècle aide à comprendre la mutation structurelle de la congrégation. Jusqu'en 1715 le recrutement se caractérise par l'importance des diocèses où sont implantés les trois maisons d'institution (Paris, Lyon, Aix) et quelques-uns des plus grands collèges: Rouen (avec Dieppe), Le Mans, Troyes, Angers, Clermont (avec Riom), Marseille. Les dix diocèses les plus féconds fournissent alors ensemble plus de la moitié des entrées dans la congrégation. A la sortie de la crise janséniste l'élan nouveau pris par la congrégation suit des chemins sensiblement différents. La part des dix diocèses les plus féconds ne cesse de décroître (38 % seulement entre 1766 et 1790), ce qui atteste une plus grande dispersion des entrées. Signe du temps: la capitale est pour la première fois distancée, et de loin, par le diocèse de Besançon, où le recrutement est essentiellement rural.

Cette ruralisation croissante est d'ailleurs confirmée par plusieurs autres indices. C'est ainsi que le pourcentage des villes épiscopales (qui sont pour la plupart de grandes villes) dans le recrutement décroît de 50% au tournant du siècle à 34% dans les vingt-cinq dernières années de l'Ancien Régime; en 1790 l'origine géographique des oratoriens se répartit à peu près également entre les villes épiscopales (34%), les petites villes (35%), les bourgs et les villages (4% et 27%). Le phénomène se vérifie localement: ainsi dans le diocèse du Mans la part de la ville épiscopale tombe, en un siècle, de près de la moitié à moins du quart des entrées, alors que bourgs et villages totalisent 50% des entrées dans le demi-siècle qui précède la Révolution.

Par ailleurs, l'apport des villes où l'Oratoire tenait un collège représentait à peu près un quart du recrutement vers 1700: celui-ci n'est plus que de 15% dans les vingt-cinq années qui précèdent la Révolution. Cela ne signifie pas que la congrégation ait cessé de puiser dans ses collèges son propre renouvellement. Mais elle ne tire plus ses recrues du vivier urbain: c'est la campagne environnante qui les envoie.

Enfin de nouveaux foyers de recrutement se font jour. Nous venons de citer la Franche-Comté. Il faudrait y ajouter la Provence, où l'aire d'influence de l'Oratoire se déplace: les oratoriens des villes d'Aix et de Marseille cèdent désormais la place aux jeunes gens venus de diocèses ruraux de la Haute-Provence: Riez, Glandèves, Sisteron, Senez, auxquels il convient d'ajouter celui de Fréjus.

La ruralisation progressive conjuguée avec une plus grande dispersion des entrées suggère une modification des couches sociales où puise l'Oratoire. L'évolution peut être mesurée à l'aide d'une double coupe (tableau 2): la première résulte d'une confrontation du registre des admissions avec l'état de l'Oratoire dressé après l'assemblée de 1729, au lendemain de l'adhésion à M. de Senez (Jean Soanen), à un moment où la congrégation est déjà frappée par la crise qui la mine, mais où les prêtres sont encore deux fois plus nombreux que les confrères.⁷ La seconde coupe

7. AN M 228B, pièce 32.

s'appuie sur l'état de l'Oratoire dressé au 1^{er} janvier 1790, à la veille de la suppression de la congrégation: les confrères dominant alors largement les prêtres.⁸

Tableau 2
Origine socio-professionnelle des oratoriens en 1729 et 1790
 (en % du total des origines connues)

Catégorie socio-professionnelle	En 1729		En 1790		Indices de croissance (1729=100)		
	Pères	Confrères	Pères	Confrères	Pères	Confrères	Ensemble
Nobles							
nobles titrés	0.9	0.4	0.4	0.3	44	75	43
service du Roi	0.4	0.7	—	0.3	—	43	34
offices et administrations	5.8	7.8	1.7	3.5	29	45	43
armée	0.8	1.5	1.7	1.1	213	73	130
professions libérales	0.5	—	—	—	—	—	0
écuyers (sans plus)	8.5	4.0	4.3	2.2	51	55	43
Total des nobles	16.9	14.4	8.1	7.4	48	51	47
Non-nobles							
seigneurs de..., bourgeois	14.5	14.1	12.1	19.7	83	140	117
service du Roi	1.3	0.4	0.9	0.3	69	75	50
officiers supérieurs et moyens	10.5	11.8	5.6	3.2	53	27	38
officiers subalternes	3.0	1.9	2.2	1.1	73	58	58
notaires, procureurs	9.4	6.3	8.6	8.6	91	137	102
maires, échevins	0.4	0.7	0.4	1.1	100	157	160
administrations	1.9	4.4	2.2	5.1	116	116	148
armée	1.1	3.0	3.9	2.2	355	73	155
professions libérales et intellectuelles	13.9	8.5	14.7	11.9	106	140	107
négociants, commerce en gros, industriels	1.5	4.8	11.6	17.8	136	104	122
marchands, artisans	24.8	27.8	24.1	16.2			
laboureurs, fermiers	0.8	1.9	5.6	5.4	700	284	500
Total des non-nobles	83.1	85.6	91.9	92.6	111	108	110
n (identifiés)	532	270	232	370			
Total général	604	303	295	417			
dont % non-identifiés	11.9	10.9	21.4	11.2*			

* Dont un "de père absent et inconnu."

Comparées au poids des différentes catégories socio-professionnelles dans la société française du 18^e siècle, les deux coupes frappent d'abord par leur similitude: absence totale du salariat ouvrier, des domestiques, des compagnons de métier; extrême faiblesse de la représentation proprement paysanne eu égard à sa prépondérance numérique dans le royaume. En revanche: surreprésentation des nobles, des gens de justice et surtout de quelques professions bien particulières: les notaires et procureurs, les avocats, les médecins et chirurgiens. Poids important également des marchands et boutiquiers qui, dans les villes surtout, dépassent parfois le tiers du recrutement.

Dans son ensemble, il s'agit de classes moyennes, frôlant à maintes reprises les couches supérieures de la hiérarchie sociale, sans cependant se confondre avec l'élite qui dirige la nation: un Foucquet et un Bignon sont restés des exceptions dans l'Oratoire. Celui-ci recrute plutôt, au 18^e siècle, dans les élites locales, représentées par le trésorier de France, le conseiller au présidial, le médecin, le marchand grossiste, le maître tanneur, le receveur du village, lui-même d'ordinaire un gros laboureur. Il paraît excessif de parler d'un afflux de jeunes gens sans fortune et d'humble condition,⁹ même s'il est vrai que tous les parents n'ont pas été capables de constituer à leurs fils une rente confortable. C'est peut-être aussi la perspective d'un emploi assuré qui les a poussés à envoyer un fils à l'Oratoire et à réserver leur effort financier à la carrière ou à la dot d'autres enfants. Mais pour affiner cette hypothèse il faudrait pouvoir procéder à la reconstitution des familles et étudier dans le détail les stratégies d'éducation différenciées suivant le rang dans la phratrie et selon le sexe.

Au-delà de ces similitudes, on notera cependant une double dissemblance dans le recrutement. D'abord entre les pères et les confrères en 1729: chez ces derniers, dans l'ensemble nettement plus jeunes que les prêtres, la place de la noblesse décroît au profit du commerce en gros et en détail et de l'artisanat (ces catégories sont souvent difficiles à séparer), qui avoisinent le tiers du recrutement (29%), et l'on note une percée encore toute timide du monde rural. Ces tendances (également nettes dans le recrutement de la Doctrine chrétienne qui se situe à un niveau légèrement inférieur de l'échelle sociale par rapport à l'Oratoire),¹⁰ se confirment à la lecture des indices de croissance calculés sur les pourcentages des différentes catégories socio-professionnelles présentes dans le recrutement en 1729 et en 1790. Les catégories supérieures sont pratiquement toutes perdantes: la place de la noblesse est diminuée de moitié, tout comme celle des offices. Les confrères de 1790, en particulier, n'ont plus que des liens très faibles avec les milieux des cours souveraines, des bailliages, présidiaux et élections.

Les catégories gagnantes se situent, en revanche, à l'intérieur d'un groupe assez homogène. Outre une augmentation du nombre de prêtres provenant des milieux militaires et surtout de ses grades inférieurs—ce qui indique sans doute une amélioration du niveau culturel de l'armée—, on note une triple montée convergente: une poussée des professions libérales chez les confrères

9. Comme le suppose Costabel, "L'Oratoire," 73.

10. De Viguerie, *Oeuvre*, 221-235. La différence des pourcentages provient du caractère aléatoire de l'échantillon oratorien très réduit utilisé par M. de Viguerie.

(chirurgiens et avocats surtout); une percée décisive, due en partie à l'avancée franc-comtoise, de la frange supérieure du monde rural (constituée par les gros laboureurs, vigneron et receveurs de seigneurie dont on connaît la fortune)¹¹ mais la part de celle-ci reste globalement encore assez faible; enfin la montée continue du gros bloc constitué par le monde du négoce, de la boutique et de l'échoppe qui, situé à un niveau de fortune très variable, participe cependant à un même univers socio-culturel.

Il faut d'ailleurs noter que la prolifération de l'appellation "négociant" paraît inversement proportionnelle à l'évolution de leur place dans la hiérarchie sociale: 73 pères d'oratoriens présents en 1790 sont dénommés négociants au moment de l'entrée de leurs fils; 15 d'entre eux habitent la campagne et ne doivent souvent être que de gros marchands de grains ou des laboureurs ou vigneron fortunés commercialisant leur propre production; 25 autres font du commerce dans de petites villes provinciales. A ce niveau la distinction entre négociant et marchand ne semble plus guère avoir de sens. Tout le groupe des négociants et marchands réuni, qui fournit 26% des pères de 1729, livre alors déjà 33% des confrères. A la fin du siècle la part du groupe s'élève à 35% pour les pères et confrères ensemble. Mais il faudrait encore y joindre les "bourgeois" (regroupant en Provence, où cette appellation est particulièrement fréquente, la petite bourgeoisie rentière et officière), souvent sortis des mêmes milieux. L'ensemble bourgeoisie-commerce-artisanat constitue 41% chez les pères de 1729, mais déjà 47% chez les confrères alors présents et dépasse en 1790 la moitié des effectifs de l'Oratoire (52%). Nous retrouvons là encore une fois l'importante poussée du Midi provençal et notamment des diocèses de Haute-Provence avec leur nombreuse bourgeoisie semi-rurale.

Soulignons enfin que l'adoption de critères de classification différents fait apparaître deux autres caractéristiques de l'évolution. On peut remarquer tout d'abord une nette percée du monde productif dans le recrutement, notamment parmi les confrères. Les activités proprement productrices (fabriquants, artisans et laboureurs) représentent 5% seulement du recrutement des pères de 1729, contre 11% des confrères. En 1790 le taux atteint 13%. Comparé à la place de ces activités dans la vie de la nation ce chiffre demeure, en dépit de sa progression, singulièrement faible: il serait donc tout à fait anachronique de parler d'une "démocratisation" du recrutement au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Même quand son recrutement descend vers des catégories subalternes de la population, l'Oratoire demeure essentiellement lié aux secteurs improductifs de la nation: la basoche et la rente, le commerce enfin continuent de dominer la congrégation, même si les rapports internes des différents groupes ont pu varier.

Dans la même perspective, il est aisé de saisir, vers la fin de l'Ancien Régime, l'essor de petites dynasties lettrées: celui-ci se traduit dans l'importance accrue des professions intellectuelles—on rencontre ainsi pour la première fois trois maîtres de pension parmi les parents—auxquelles il

11. Voir sur la percée culturelle de ce groupe à la fin de l'Ancien Régime: Frijhoff et Julia, *Ecole et société*, 29-31.

faudrait joindre le groupe toujours aussi fourni des notaires et procureurs, dont les effectifs restent d'une remarquable stabilité (mais il serait utile de cerner à l'aide des archives notariales la configuration exacte de cette dernière catégorie: il y a loin du notaire au Châtelet de Paris à celui des gros villages urbanisés de Provence).

Dans l'ensemble, la structure des origines socio-professionnelles des confrères en 1790 ne fait, à notre avis, que prolonger une évolution amorcée dès le début du siècle comme l'attestent les différences repérées sur des points essentiels entre le recrutement des pères et celui des confrères en 1729. C'est avant cette date qu'il faut situer la faille qui ira s'élargissant entre une communauté de pères toujours orientée vers un idéal sacerdotal et pastoral, et un groupe de confrères en constant renouvellement: voués aux tâches d'enseignement, ces derniers considèrent progressivement la congrégation comme un simple lieu de formation aux carrières intellectuelles. Les fortes tensions qui opposent les deux groupes à la fin de l'Ancien Régime ne font que traduire le renversement qui s'est produit dans leur importance respective à l'intérieur du corps—où les confrères n'ont pas droit à la parole lors des assemblées triennales. En tous les cas, la laïcisation de la congrégation au cours du 18^e siècle n'a pu que favoriser son rayonnement, aussi bien auprès du négoce que dans le milieu des petits offices, au moment même où ces catégories détournent leurs fils de la vie religieuse comme le montre par exemple l'évolution du recrutement des bénédictins de Saint-Maur.

Les catalogues d'admission permettent enfin d'aborder un dernier aspect du recrutement: l'importance et les caractéristiques du circuit scolaire parcouru par le postulant avant son entrée dans la congrégation. Le candidat devait en effet déclarer quelles classes il avait déjà parcourues et dans quels établissements. En raison du travail considérable qu'exige le dépouillement de ces données—un grand nombre de variables sont ici prises en compte—, nous nous sommes limités dans cette contribution à une première approche des lettres A à L du fichier des entrées, qui représentent à peu près la moitié du recrutement.

D'emblée les entrées antérieures à 1666 ont dû être éliminées, en raison du manque de précision de données. Il en va de même des oratoriens dont seules les études théologiques sont indiquées. Un petit nombre de postulants provinciaux redoublent leur philosophie dans un collège parisien avant d'entrer à l'Oratoire: nous n'avons pas tenu compte de ces redoublements dans nos calculs parce qu'ils auraient surestimé la part prise par les collègues séculiers dans la formation des oratoriens; il convient cependant ici de souligner l'excellente réputation dont jouissent les études philosophiques faites à Paris et qui attire des étudiants venus de l'ensemble du royaume. Ajoutons enfin qu'il n'y a pas d'indications sur les oratoriens admis à Lyon avant 1685, et que les données tirées du catalogue de l'institution d'Aix-en-Provence sont fort incomplètes: bien souvent seule la dernière classe parcourue par le postulant y est marquée.¹² Malgré ces imperfections,

12. Pour les circuits dont les données sont incomplètes nous avons adopté la règle suivante: l'on peut raisonnablement supposer que les futurs oratoriens nés dans une ville où l'Oratoire avait un collège, avaient fait leurs études dans cette institution. Ils

somme toute mineures, les résultats du comptage synthétisés dans le tableau 3 demeurent tout à fait significatifs.

Relevons d'abord l'importance des collèges de l'Oratoire pour son propre renouvellement: plus de la moitié (52%) des futurs oratoriens transitent préalablement par une école de la congrégation. L'on peut d'ailleurs distinguer l'existence de véritables bastions de recrutement oratorien. Les 7 collèges les plus importants à cet égard (dans l'ordre: Juilly, Le Mans, Nantes, Troyes, Vendôme, Dieppe et Marseille, ce dernier peut-être sous-estimé en raison des lacunes du catalogue d'Aix) assurent à eux seuls plus de la moitié de ces entrées. Mais on remarquera une diminution continue de l'auto-renouvellement à partir des années 1740. Le bénéfice de ce recul va tout d'abord aux jésuites, dont la part (fortement décroissante au coeur de la crise janséniste) remonte légèrement, puis, après leur suppression, aux doctrinaires et surtout aux enseignants séculiers. Au cours des vingt-cinq dernières années de l'Ancien Régime, ceux-ci ne s'adjugent pas seulement la place précédemment occupée par les jésuites, mais enlèvent encore quelques points aux oratoriens eux-mêmes.

On peut sans doute relier cette croissance des collèges séculiers dans la formation des futurs membres de l'Oratoire avec le raccourcissement progressif du *cursus* parcouru, lui-même dû à la baisse de l'âge à l'entrée dans la congrégation, notamment en Provence. Alors que le postulant de la première période (1666-1690) avait normalement achevé l'entier *cursus* scolaire, souvent déjà commencé des études de théologie ou de droit, et parfois même exercé une profession dans le siècle, dans la dernière période, deux tiers (65%) des postulants seulement ont commencé leur philosophie, sans toujours l'avoir achevée, et très rares sont ceux qui ont dépassé ce degré de l'enseignement.

Par ailleurs, il est piquant d'observer que près d'un oratorien sur six (14%) a achevé ses études chez les jésuites, dont l'hostilité à l'égard de la congrégation de Pierre de Bérulle fut à la fois systématique et durable. C'est dire que l'éducation reçue dans les collèges de la Compagnie ne constituait pas un cadre aussi rigide et déterminant qu'on l'a parfois écrit, pour marquer de manière irréversible les options religieuses de leurs élèves. Car les couplets polémiques, complaisamment véhiculés par les *Nouvelles Ecclésiastiques*, sur un rayonnement oratorien né du dégoût éprouvé pour l'enseignement jésuite, ne peuvent être sérieusement repris aujourd'hui.

Comment donc expliquer le recul du rôle des collèges de l'Oratoire dans le recrutement de la congrégation? Il est certain que les trente dernières années de l'Ancien Régime voient se multiplier petits collèges (ayant deux ou trois régents de latin seulement) et petits séminaires—qui arrachent toute une clientèle d'élèves aux établissements plus importants (or les oratoriens dirigent justement ceux-là). En 1763, par exemple, les oratoriens du collège du Mans se plaignent de la chute du nombre des élèves et en attribuent la cause au fait "qu'il s'est élevé différents collèges dans les petites villes ou bourgs de la province, où un ou deux maîtres reçoivent des écoliers de toutes les classes et qu'en supprimant ces petits collèges ou en les réduisant en

ont donc été classés dans la rubrique I du tableau 3. Les autres ont été classés par prudence dans la rubrique III, mais devraient parfois logiquement revenir à la rubrique I.

Tableau 3
Circuits scolaires des oratoriens avant leur entrée dans
la congrégation (lettres A à L du fichier des admissions)

Circuit scolaire	1666 -1690	1691 -1715	1716 -1740	1741 -1765	1766 -1790	Total %	
I. Cursus scolaire intégralement parcouru dans un collège de l'Oratoire	128	185	176	220	260	969 ¹	38.0
II. Etudes commencées dans un collège de l'Oratoire,							
poursuivies ailleurs	23	25	27	23	33	131	5.1
dont chez les jésuites	4	7	9	4	—	24	0.9
dont chez les séculiers	16	13	16	12	22	79	3.1
III. Etudes commencées hors de l'Oratoire, finies chez les oratoriens	26	54	62	59	36	237	9.3
Total	177	264	265	302	329	1337	52.4
IV. Etudes entièrement accomplies hors l'Oratoire. Dernière institution fréquentée:							
1. Congrégation enseignante ²	75	126	74	119	64	458	17.9
dont jésuites	67	116	63	90	—	336	13.2
dont doctrinaires	2	5	1	9	44	61	2.4
dont bénédictins	3	2	6	10	2	23	0.9
dont josphites	—	2	2	1	5	10	0.4
2. Collège de séculiers	78	104	105	97	212	596	23.3
3. Séminaires ³	3	1	2	16	56	78	3.1
4. Précepteurs, maîtres particuliers, chez un oncle curé, à la maison	2	4	5	13	19	43	1.7
5. Indéterminé	10	9	7	3	8	37	1.5
6. Collège protestant	3	—	—	—	—	3	0.1
Total	171	244	193	248	359	1215	47.6
Total général	348	508	456	550	688	2552	100.0
% cursus scolaire intégral chez les oratoriens	36.8	36.4	38.4	40.0	37.8		
% total des cursus passés chez les oratoriens	50.9	52.0	57.9	54.9	47.8		
% cursus chez les jésuites	19.3	22.8	13.8	16.4	—		
% cursus chez les séculiers	22.4	20.5	23.1	18.9	35.5		

¹ Dont 83 dans plusieurs collèges de l'Oratoire.

² Les onze congrégations totalisant chacune moins de 10 mentions n'ont pas été détaillées ici.

³ Lazaristes, sulpiciens et séculiers, auxquels il faut joindre deux élèves des josphites dans la période 1691-1715.

simples pédagogies, où il ne serait permis d'enseigner les enfants que jusqu'en quatrième au plus, le collège du Mans redeviendrait plus nombreux."¹³ L'accroissement notable du rôle des séculiers, principaux bénéficiaires de ces créations, observé dans le tableau des circuits scolaires des futurs oratoriens, plaide pour cette hypothèse.

Mais on peut aussi se demander si la marque de la spiritualité oratorienne ne s'est pas progressivement effacée à l'intérieur même des collèges tenus par la congrégation: l'accroissement continu du nombre des régents restés simples confrères n'a sans doute pas peu contribué au phénomène et, lors de leurs inspections dans les établissements, les visiteurs de l'Oratoire ne cessent de prodiguer des avis pour un retour à "l'esprit originel" voulu par le Père de Bérulle. Dans cette perspective, il n'est pas interdit de penser que l'entrée dans l'Oratoire à la fin du 18^e siècle est moins motivée par une adhésion à un idéal de vie religieuse côtoyé dès l'enfance au collège, que par le désir d'entrer dans la profession enseignante. L'Oratoire constitue alors, par l'absence de vœux et par la laïcisation majoritaire de ses membres, un espace où peut se poursuivre une carrière abritée d'homme de lettres. La formation rapide et efficace qu'il assure, par la pratique successive des différentes classes du collège (le régent oratorien suivait en général ses élèves, "montant" avec eux les différents échelons du *cursus*) permet même d'envisager le passage dans la congrégation comme une période transitoire destinée seulement à acquérir sur le tas une expérience assez complète de l'enseignement.

En guise de conclusion toute provisoire d'une recherche en cours, nous voudrions poser deux questions. Certains oratoriens de la fin de l'Ancien Régime avaient le sentiment que la mutation de leur congrégation—passée de l'institution sacerdotale voulue par Bérulle à un corps enseignant laïcisé—puisait son origine dans les conséquences de la suppression de la Compagnie de Jésus: ils incriminaient en particulier le surcroît de travail—mal supporté par une congrégation financièrement moins solide—qu'avait entraîné la reprise de certains collèges ex-jésuites. L'Oratoire d'ailleurs n'avait pas accepté toutes les propositions qui lui avaient été faites. Mais nos recherches nous autorisent à reculer quelque peu les débuts de cette mutation qui ont coïncidé, selon toute vraisemblance, avec les premières manifestations publiques de la crise provoquée par la bulle *Unigenitus*, soit vers 1715.

C'est à ce moment-là que nous voyons apparaître les premiers signes d'un changement en profondeur du recrutement: baisse de l'âge à l'entrée, ruralisation, déplacement géographique hors des aires traditionnelles d'implantation, ouverture à des classes sociales moins élevées sur l'échelle hiérarchique, suivis bientôt d'une diminution du rôle des collèges de l'Oratoire dans la reproduction de la congrégation. Dans quelle mesure ces confrères, plus jeunes, issus de régions souvent dépourvues de tradition oratorienne, moins soucieux d'un idéal spirituel que d'une carrière professionnelle, plus éloignés du pouvoir mais aussi plus pragmatiques doivent-ils leur nouveau visage au spectre janséniste qui a si longtemps hanté

13. *Comptes rendus aux Chambres assemblées par Messieurs les Commissaires nommés par les Arrêts des 6 août 1762 et 24 mars 1763, des différens Collèges du Ressort qui n'étoient pas occupés par les ci-devant soi-disans Jésuites* (Paris, 1763), 77-78.

la congrégation et pesé si lourd sur son destin? Il faudra d'autres recherches pour déterminer le rôle exact du jansénisme dans la genèse de ce corps enseignant sécularisé qu'est devenu l'Oratoire. La concomitance des deux phénomènes est, à tout le moins, frappante.

La deuxième question découle de la première. L'on peut se demander si la remontée rapide et continue de l'Oratoire après la réconciliation de 1749 n'est justement pas due à l'image plus "laïque" de la congrégation, définitivement débarrassée désormais d'un débat théologique qui n'avait pas d'issue parce qu'il se réduisait à une lutte de pouvoir. La chute du nombre des prêtres, qui ne remonte pas après la réconciliation, atteste la perte d'attraction de l'Oratoire comme lieu de réflexion et de recherche théologiques—rôle qui avait été en revanche essentiel dans la seconde moitié du 17^e siècle. L'activité proprement enseignante n'en prend que plus de relief.

On peut d'ailleurs mesurer le chemin parcouru à la lecture du plan d'éducation que l'oratorien Daunou soumet en 1790 à l'Assemblée nationale "au nom des instituteurs de l'Oratoire."¹⁴ Le dernier chapitre de ce plan, qui traite des "sociétés enseignantes" appelées par les assemblées de citoyens à diriger les établissements d'éducation, reproduit en réalité les structures de l'Oratoire sous une forme laïcisée, et formule un certain nombre de souhaits qui traduisent les doléances des confrères en ce domaine: création d'une véritable formation professionnelle au métier de maître pendant trois années dans des maisons de préparation, liberté pour les membres de la société enseignante de choisir l'établissement dans lequel ils veulent exercer leurs fonctions, avancement dans la carrière suivant la proximité de l'origine géographique du candidat par rapport au poste vacant et selon l'ancienneté, toutes mesures qui visent à restreindre les possibilités d'intervention d'une autorité supérieure (ici dévolue au "président" de la maison de préparation et aux professeurs émérites qui l'assistent).

On saisit là indirectement l'écho des revendications du "Comité oratorien" élu en juillet 1790, en contravention flagrante avec les règles régissant la congrégation, comité de quinze membres qui souhaite une révision profonde des statuts afin de modérer le pouvoir jugé "despotique" du supérieur général et de son conseil: Daunou a justement été élu en tête de la liste qui compose ce comité.¹⁵ Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si le plan prévoit sous la tutelle de chaque maison de préparation un nombre total de trente établissements d'éducation publique, "desservis par une même société enseignante": c'est curieusement le nombre même des collèges tenus par l'Oratoire à cette date.

Mais le plan permet surtout de mesurer la distance parcourue depuis Bérulle: les membres des sociétés enseignantes pourront se marier et conserver leur emploi et leur salaire (ils n'auront en revanche plus le droit d'habiter à l'intérieur des maisons de leur société); le seul lien que les enseignants conserveront, outre les trois années de formation professionnelle commune, est le repas quotidien pris en commun, et le logis (pour les célibataires). Codifiant les pratiques enseignantes de l'Oratoire, ce

14. Daunou, *Plan*, 41-49.

15. M 222.

plan constitue donc l'aboutissement de la conscience laïque du corps. Il atteste que, pour bien des confrères de 1790, l'Oratoire est encore un abri où le vivre et le couvert sont assurés; mais ces lieux d'où tout projet religieux semble évacué, ne ressemblent-ils pas à ces coques vides que la mer abandonne en se retirant?